

Objet : Plan Energies Renouvelables de Lorient Agglomération - Plan Soleil auto-construction

Madame, Monsieur,

Pour faire suite à votre demande d'information sur le Plan Energies renouvelables de Lorient Agglomération et de certaines des communes du territoire, j'ai le plaisir de vous transmettre un dossier de demande de prime à l'installation d'un chauffe-eau solaire individuel (CESI) ou d'un système solaire combiné (SSC) en auto-construction

Pour demander la (ou les) subventions, il convient d'envoyer à l'Agence Locale de l'Energie de Bretagne Sud (ALOEN) les documents suivants **avant le commencement des formations** :

- un relevé d'identité bancaire (RIB), sur lequel vous indiquerez votre date de naissance ;
- un devis signé pour les formations et le matériel ;
- le courrier de demande de prime à compléter (modèles ci-joint), à destination de Lorient Agglomération si l'installation solaire est faite sur l'une des 25 communes de l'agglomération, et aux Mairies de Guidel, Ploemeur ou Quéven si l'installation solaire est faite sur l'une de ces communes ;
- la fiche « Caractéristiques de l'installation CESI / SSC » dûment complétée (cf. modèle ci-joint) ;

Après l'accord de l'attribution de la (ou des) primes, vous pourrez faire réaliser les travaux, puis nous transmettre le dossier de demande de paiement, **après la réalisation des travaux** :

- une copie de la facture acquittée (matériel) ;
- les attestations de présence aux deux formations ;
- l'engagement de l'utilisateur dûment complété par vous-même (cf. modèle ci-joint) ;
- une photo de l'installation terminée.

J'attire votre attention sur le fait que tous les documents doivent être directement adressés à l'ALOEN – 6 rue de l'Aiglon - 56100 LORIENT qui transmet ensuite vos demandes aux collectivités concernées : Lorient Agglomération, Guidel, Ploemeur ou Quéven.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Votre Conseiller Énergie

Agence Locale de l'Energie de Bretagne Sud (ALOEN)

✉ 6 rue de l'Aiglon – 56100 Lorient

☎ : 02 97 21 29 38 – Courriel : contact@aloen.fr – www.aloen.fr

PROCEDURE D'OBTENTION DE LA PRIME CHAUFFE-EAU SOLAIRE (CESI) / SYSTEME SOLAIRE COMBINE (SSC) EN AUTO-CONSTRUCTION

2. Montant des primes et conditions d'éligibilité

Caractéristiques	Villes de Guidel, Lorient, Ploemeur, Quéven	Lorient Agglomération
Chauffe-eau solaire individuel	de 2 à moins de 7 m ² de capteurs 60 € / m ² de capteurs	Forfait de 350 €
Système Solaire Combiné	au moins 7 m ² de capteurs 600 €	Forfait 600 €

► Remarques

L'installation doit être réalisée en auto-construction via le suivi de stages de formation pédagogique et d'ateliers d'accompagnement à l'auto construction.

Les deux formations doivent être réalisées par un organisme possédant un agrément de l'Etat.

Pour les demandes concernant le solaire thermique auto-construit, le montant des deux subventions (Lorient Agglomération et ville) ne pourra excéder 80 % du coût de la formation et du matériel.

3. Le dossier de demande de prime

Le dossier doit comporter les pièces suivantes :

- Un relevé d'identité bancaire (RIB) (avec votre date de naissance) ;
- Un (ou des) courrier(s) de demande de prime à Lorient Agglomération et/ou à la Mairie de Guidel, Lorient, Ploemeur ou Quéven (cf. modèles ci-joint) ;
- Les devis de formations doivent comporter les éléments suivants :
 - Coordonnées de l'organisme de formation (avec son agrément) ;
 - Le titre et le détail de la formation ;
 - Les dates de la formation ;
 - Les coordonnées du stagiaire.
- Fiche « Caractéristiques de l'installation CESI / SSC » à remplir.

Le dossier de demande de prime est à adresser **avant le commencement des formations** à :

Agence Locale de l'Energie de Bretagne Sud – 6 rue de l'Aquilon – 56100 LORIENT

4. Instruction du dossier

Après vérification de la conformité de votre dossier (technique et administrative), l'Agence Locale de l'Energie de Bretagne Sud transmet votre demande à Lorient Agglomération et/ou aux Mairies de Guidel, Ploemeur ou Quéven.

A réception de la demande de prime, Lorient Agglomération vous adresse une notification de subvention. Il en est de même pour les Mairies de Guidel, Ploemeur ou Quéven, si l'installation solaire est mise en place sur l'une de ces communes.

5. Le dossier de demande de paiement

Après réalisation des travaux et paiement de la facture, vous devez envoyer à l'Agence Locale de l'Energie de Bretagne Sud, le dossier de demande de paiement, qui comporte les pièces suivantes :

- La copie de la facture acquittée ;
- Une copie des attestations de présence aux deux formations ;
- L'original de l'attestation de réception et de mise en service par l'installateur (cf. modèle) ;
- L'original de l'engagement de l'utilisateur (cf. modèle) ;
- Une photo de l'installation terminée.

Après réception de toutes les pièces, ALOEN transmet votre demande de paiement à Lorient Agglomération et aux Mairies de Guidel, Lorient, Ploemeur et Quéven. Les paiements sont ensuite effectués par virement bancaire et, le cas échéant, par les Mairies de Guidel, Lorient, Ploemeur et Quéven.

Le dossier de demande de paiement est à adresser à :

Agence Locale de l'Energie de Bretagne Sud – 6 rue de l'Aquilon – 56100 LORIENT

Liens utiles...

Le site internet d'Aloen : <http://www.aloen.fr/>



Nom :

Le :

Prénom :

Adresse :

A
Monsieur le Président
Lorient Agglomération
Maison de l'Agglomération
Esplanade du Péristyle
CS 20001
56314 LORIENT Cedex

Monsieur le Président,

Dans le cadre de votre soutien aux sources d'énergie renouvelables, j'ai l'honneur de solliciter une subvention pour l'installation d'un chauffe-eau solaire individuel / système solaire combiné¹, conformément au devis joint.

Ce matériel sera installé à l'adresse suivante :

.....
.....
.....

Les deux formations préalables me seront dispensées par :

.....
.....
.....

Souhaitant que vous donniez une réponse favorable à ma demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

Signature

¹ Rayez la mention inutile

Nom :

Le :

Prénom :

Adresse :

A

Monsieur le Maire
Mairie de

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de votre soutien aux sources d'énergie renouvelables, j'ai l'honneur de solliciter une subvention pour l'installation d'un chauffe-eau solaire individuel / système solaire combiné¹, conformément au devis joint.

Ce matériel sera installé à l'adresse suivante :

.....
.....
.....

Les deux formations préalables me seront dispensées par :

.....
.....
.....

Souhaitant que vous donniez une réponse favorable à ma demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sincères salutations.

Signature

**PLAN SOLEIL AUTOCONSTRUCTION
CARACTERISTIQUES DE L'INSTALLATION
CHAUFFE-EAU SOLAIRE INDIVIDUEL OU¹ SYSTEME
SOLAIRE COMBINE**

Utilisateur

Nom : Prénom :

Adresse installation :

☎ : n° de Mobile :

E-mail :

ORGANISME DE FORMATION

Coordonnées :

Adresse :

☎ : E-mail :

N° d'agrément :

Bâtiment concerné

Résidence :

- Principale
 Secondaire

- Neuve
 Existante

Autre :
Nombre d'habitants : personne(s)

Capteurs

Surface de capteurs (absorbeurs) :m²

Orientation :

- Est ESE SE SSE Sud
 SSO SO OSO Ouest

Implantation :

- Sur châssis au sol Sur châssis sur toiture-terrasse
 Rapporté sur toiture Intégré en toiture
 Sur pignon Autre (précisez) :

Production solaire annuelle escomptée :kWh/an soit% des besoins annuels.

Volume du ballon :litres

Energie d'appoint

- Electricité Bois granulés Sans appoint
 Gaz naturel Autre : Bois bûche
 GPL
 Fioul

Pour les systèmes solaires combinés

Appoint : Intégré Séparé

Mode de diffusion :

- Plancher chauffant Surface plancher : m²
 Radiateurs Surface habitable chauffée : m²

¹ Rayez la mention inutile

**PLAN SOLEIL AUTOCONSTRUCTION
ENGAGEMENT DE L'UTILISATEUR
CHAUFFE-EAU SOLAIRE INDIVIDUEL OU¹ SYSTEME
SOLAIRE COMBINE**

L'utilisateur soussigné certifie que les informations fournies pour la demande de prime CESI ou SCC(1) sont complètes, sincères et véritables.

Concernant l'installation solaire pour laquelle la prime a été accordée, l'utilisateur déclare en outre :

- avoir accompli en temps utile toutes démarches relatives aux règles et dispositions applicables localement en matière de constructions et d'urbanisme ;
- s'il est locataire ou occupant à titre gratuit, avoir obtenu préalablement aux travaux, l'autorisation du propriétaire bailleur ;
- autoriser Lorient Agglomération, les Villes de Guidel, Lorient, Ploemeur ou Quéven, ou tout mandataire de ces Collectivités locales, à effectuer une visite de contrôle en sa présence, sous réserve de prise de rendez-vous préalable.

Nom et signature de l'utilisateur :

Date : / /

N.B. :

Les informations fournies par l'utilisateur dans le présent formulaire, et celles contenues dans les documents fournis avec le dossier de demande de prime ne sont demandées par les collectivités locales qu'aux fins de vérification des conditions d'éligibilité à l'attribution des primes « plans soleil », et d'analyse statistique des données.

A ce titre, elles seront traitées et conservées par les collectivités locales d'une manière strictement confidentielle, et ne pourront être diffusées ou communiquées en l'état à des tiers.

L'utilisateur est informé qu'il a un droit d'accès et de rectification de ces données, conformément aux dispositions de la Loi « Informatique et Libertés » (loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés).

¹ Rayez la mention inutile